



CONSEIL MUNICIPAL

du 16 Avril 2026

COMPTES-RENDUS

des délégations

de Monsieur le Maire

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE D' ACTIONS EN JUSTICE

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'actions en justice :

Décision de désigner Maître Benoît CAVIGLIOLI, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête en urbanisme portée par la SCI LASCOURS et par son représentant Monsieur Manuel GAMEIRO qui a formé tierce-opposition au jugement rendu le 04 mars 2022 les déclarant comme coupables des faits reprochés. Une audience sur opposition se tiendra le 04 avril 2026 devant le Tribunal Correctionnel de Marseille.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'une requête en urbanisme portée par l'association Sites et Monuments qui conteste l'arrêté du 31 octobre 2025 qui fait droit à la demande de permis de construire par l'OTI portant sur la réalisation d'un ensemble immobilier de 479m² sur une parcelle sise Cours Voltaire.
- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux relatif à l'opposition de la déclaration préalable par la société FREE MOBILE pour un projet d'installation d'une station relais de téléphonie mobile située au chemin du Grand Pin Vert.

Décision de désigner Maître Julien ANTON, avocat :

- Aux fins de défendre les intérêts de la Commune dans le cadre d'un contentieux RH porté par Monsieur David DULIN suite à une décision rejetant son recours gracieux portant sur une sanction disciplinaire du 1^{er} groupe (blâme) après la détérioration d'un véhicule de service.

--- ooo O ooo ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE D'ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS
MOBILIERS JUSQU'A 4600 EUROS**

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de sa délégation en matière d'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros :

- Décision de céder un véhicule de marque Citroën Jumper immatriculé 984 WE 13 pour un montant de 300 € au profit de M. Nicolas NOCITO domicilié n° 444 Chemin de l'Esquine d'Ay – 83470 POURCIEUX.
- Décision de céder un véhicule de marque Peugeot Partner immatriculé DB 025 FJ pour un montant de 400 € au profit du Garage GARLABAN AUTOMOBILE VENTES sis Quartier St Mitre Avenue de la Roche Fourcade à AUBAGNE.

• --- 000 0 000 ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE TRANSACTION AVEC LES TIERS DANS LA
LIMITE DE 1000 EUROS**

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de sa délégation en matière de transaction avec les tiers dans la limite de 1 000 euros :

- Décision de mandater la somme de 500 euros afin de régler la franchise auprès de la compagnie d'assurance MACIF, garantie Responsabilité Civile, souscrite par M. Stéphane TORIGNY afin de remplacer la vitre arrière gauche de son véhicule suite au sinistre du 03 octobre 2025.
- Décision de mandater la somme de 347,76 euros afin d'indemniser le tiers Mme Lydie COGNIAUX suite au bris de glace de son véhicule par un agent municipal lors d'une opération de débroussaillage le 18 mars 2026.

• --- 000 0 000 ---

**COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION
EN MATIERE DE DECISIONS DE MANDATEMENT
DES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES
DES ACCIDENTS IMPLIQUANT DES VEHICULES
MUNICIPAUX A HAUTEUR DE 2.000 EUROS**

Conformément à la délibération n°01-220922 du Conseil municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant le mandatement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux à hauteur de 2.000 euros.

- Décision de mandater la somme de 43,36 euros afin de procéder à la fourniture et à la pose d'une marquise au profit de M. Sylvain VANTROEYEN suite à sa dégradation impliquant un véhicule municipal en date du 10 mars 2026.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DON\$ ET LEGS QUI NE SONT GREVES NI DE CONDITIONS NI DE CHARGES

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges :

Pour la Direction Culture et Patrimoine :

- Décision d'accepter, afin d'enrichir les collections, le don de cinquante-cinq bulletins de paie et déclarations d'impôts du Centre de Vacances Castel Margot (1980-1986) et de l'intégrer dans les collections des archives municipales sous le n°34 Z 1 à 7,
- Décision d'accepter, afin d'enrichir les collections, le don de deux photographies datant de 1957-1958 et de l'intégrer dans les collections des archives municipales sous le n°33 Z 1 à 2,
- Décision d'accepter, afin d'enrichir les collections, le don de 26 cartes postales, 3 factures, 1 publicité, 4 livres de Marcel Pagnol Éditions Pastorelly, 1 relevé des gares sur la ligne PLM de La Pomme à La Seyne et de l'intégrer dans les collections des archives municipales sous le n°4 S,
- Décision d'accepter, afin d'enrichir les collections, le don de 2 cartes postales anciennes, d'1 carte postale semi-moderne, d'1 carte de l'Entr'aide française et d'1 formulaire de permission du 405e Régiment d'infanterie et de l'intégrer dans les collections des archives municipales sous le n° 35 Z,
- Décision d'accepter, afin d'enrichir les collections, le don de 7 santons habillés en argile signés Jouglas, 1 santon habillé en argile signé Marius Chave et 1 santon habillé en argile signé Peyron et de l'intégrer dans les collections sous les numéros PC2023.3.88 à PC2023.3.96,
- Décision d'accepter le don d'un piano au bénéfice des usagers du Conservatoire,
- Décision d'accepter le don d'un clavecin au bénéfice des usagers du Conservatoire,

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE MISE à DISPOSITION DE LOCAUX AUX ASSOCIATIONS

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 septembre 2022. Monsieur le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant la conclusion de conventions de prêts de salle :

- aux associations au profit de la Direction Culture et Patrimoine,
- aux associations de janvier 2026 à mars 2027 au profit de la Direction du Développement Educatif,
- aux associations pour la saison 2025-2026 au profit de la Direction des Sports,
- aux associations de septembre 2025 à juin 2026 au profit du service Citoyenneté.

Pour la Direction Culture et Patrimoine :

- Décision de conclure une convention de prêt de salles, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle à usage administratif au sein de l'annexe du conservatoire au boulevard Lakanal pour l'association APEC (Association des Parents d'Elèves du Conservatoire) tous les mercredis de 13h30 à 19h pour participer au développement et à la promotion de l'enseignement et de la vie musicale, chorégraphique et théâtrale.
- Décision de conclure une convention de prêt de salles, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle de cours de danse au conservatoire pour l'association BOUTABOU en fonction des projets de l'association (demandes ponctuelles) pour promouvoir la danse.
- Décision de conclure une convention de prêt de salles, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle de cours du conservatoire pour l'association AUBAGNE JAZZ BAND tous les mardis de 19h30 à 22h30 pour promouvoir la musique d'ensemble.
- Décision de conclure une convention de prêt de salles, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle de cours de danse au conservatoire pour l'association VIREVOLTE tous les mercredis de 20h à 22h, les vendredis de 12h à 14h et de 20h à 22h, les samedis de 14h à 20h pour la promotion de la danse.
- Décision de conclure une convention de prêt de salles, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation de plusieurs espaces à usages administratifs et pédagogiques sur le bâtiment annexe du conservatoire au boulevard Lakanal ainsi que de plusieurs salles de cours au conservatoire pour l'association MÉTIS – IIMM INSTITUT INTERNATIONAL DES MUSIQUES DU MONDE suivant un planning d'occupation établi pour 48 semaines par an pour la promotion de la musique dans toutes ses formes.
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Air Sabir », séances de répétitions « La Cabra » - Avant-Scène - du 12 au 16/01/26,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Compagnie Bretzel », séances de répétitions « Comment Internet m'a colonisé » - Avant-scène - du 02 au 05/03/26,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Association Daccor » - Avant-Scène - après-midi dansant, samedi 06 juin 2026 de 12h00 à 18h00,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Association Les Petites Canailles »,

séances de répétitions du dimanche 22 février 2026 au mardi 24 février 2026 de 9h00 à 21h00 pour la manifestation « Hybride », dans la salle de l'Avant-Scène,

- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, manifestation « Provençal Dub Corner #9 », samedi 07 mars 2026 de 12h00 à 03h00 (temps de démontage compris, dans la salle de l'Avant-Scène,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Association Les Petites Canailles », concert « Hybride », le vendredi 01/05/26 de 09h00 à 18h00, le samedi 02/05/26 de 09h00 jusqu'au dimanche 03/05/26 à 02h00, dans la salle de l'Avant-Scène,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Collectif l'Art en Scène », résidence artistique « Bloom Bat », du mardi 10 au vendredi 13/03/26 de 09h00 à 18h00, dans la salle de l'Avant-Scène,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Association Coeur Tribal », répétitions et représentation « Fusion Bellydance Expérience », le vendredi 27/03/26 de 14h00 à 22h00 et le samedi 28/03/26 de 09h00 à 23h30, dans la salle de l'Avant-Scène,
- Décision et convention de mise à disposition temporaire des locaux, « Collège Lakanal » pour des répétitions et une représentation « Une réunion au sommet », le mardi 02/06/26 de 13h30 à 20h00 dans la salle de l'Avant-Scène.

Pour la Direction du Développement Educatif :

- Décision de conclure une convention de prêt du centre de loisirs des Espillières à l'association « GFEN » pour organiser des sessions de formation aux dates suivantes :
17 janvier 2026 de 14h à 18h, 18 janvier 2026 de 9h à 17h, 31 janvier 2026 de 9h à 17h, 07 mars 2026 de 14h à 18h, 21 mars 2026 de 9h à 17h, 30 mai 2026 de 14h à 18h, 31 mai 2026 de 9h à 17h et 13 juin 2026 de 9h à 17h,
- Décision de conclure une convention de prêt du centre de loisirs des Espillières à l'association « UAVH Aubagne » pour organiser une marche nordique l'Aubagnaise aux dates suivantes :
06 février 2026 de 16h30 à 19h, 07 février 2026 de 8h à 17h et 08 février 2026 de 6h à 17h,
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à l'association « REGARD » pour l'utilisation de la salle de réunion de l'Espace Art et Jeunesse tous les lundis de 14h30 à 21h00 du 15 septembre 2025 au 29 juin 2026 en période scolaire uniquement (public 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique de l'Art Plastique,
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à l'association « CERCLE D'ECHECS AUBAGNAIS » pour l'utilisation de la grande salle en rez-de-chaussée de l'Espace Art et Jeunesse tous les mardis de 16h30 à 18h00 du 16 septembre 2025 au 30 juin 2026 en période scolaire uniquement (public 11/25 ans et plus) pour des ateliers d'apprentissage du jeu d'échecs,
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à l'association « COOPERATION PLANET » pour l'utilisation de la salle informatique de l'Espace Art et Jeunesse tous les vendredis de 10h00 à 12h00 du 19 septembre 2025 au 03 juillet 2026 en période scolaire uniquement (public 25 ans et plus) pour des ateliers de pratique numérique,
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à l'association « MUSICLAND » pour l'utilisation de la salle de réunion et l'espace convivialité de l'Espace Art et Jeunesse tous les samedis de 09h00 à 13h00 et le studio les mercredis de 09h00 à 18h00 du 17 septembre 2025 au 04 juillet 2026 en période scolaire uniquement (public 11/25 ans et plus) pour des ateliers de pratique musicale,

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, à « l'Association BDES », « l'Association SATIS-FACTION » et « l'Association les STAPS d'AUBAGNE » pour l'utilisation de la salle convivialité de l'Espace Art et Jeunesse tous les 1^{ers} mercredis du mois de 17h30 à 20h00 pour des réunions inter-bureaux des étudiants de mars 2026 à mars 2027, hors périodes de vacances scolaires.

Pour la Direction des Sports :

- Décision de conclure une convention de mise à disposition de locaux et installations sportives, à titre précaire et révocable, pour y développer leurs activités respectives, au titre de la saison 2025-2026, au profit des associations suivantes :

Le Lycée Gustave Eiffel
Faculté des Sciences du Sport
Les secouristes provençaux
ADDAP 13

- Décision de conclure une convention d'occupation régulière de locaux municipaux 2025-2026, pour y développer ses activités, au titre de la saison 2025-2026, au profit de l'associations suivante :

Judo Club Aubagne Ecole Mazzi 8eme Dan

- Décision de conclure une convention d'usage de terrains en forêt communale 2025-2030, pour y développer ses activités, au profit de l'association suivante :

La Fédération Française de Vol Libre représenté localement par Parapentes de la Sainte Victoire
--

- Décision de conclure une convention de mise à disposition d'une partie des bassins au profit des maîtres-nageurs sauveteurs, ci-dessous, pour des leçons particulières de natation 2025-2026 :

Guillaume Marblé
Sylvie Jouve
Sandrine Bernard
Annick Badre

- Convention pour l'enseignement de la natation scolaire 2025-2026 :

L'inspecteur de l'Éducation Nationale, Mr Jean-Philippe DEBILLY, chargé de la circonscription de Marseille Huveaune
Le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie

- Convention d'utilisation des installations sportives communales 2025-2026 :

Le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie

- Avenant 1 à la convention de mise à disposition de locaux et installations sportives 2025-2026 :

Club Alpin Français du Garlaban en Provence

Pour le service Citoyenneté :

- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association RESONANCE MEDIATIONS les mardis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 pour des temps de médiations familiale.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL 2000 par l'association CONTACT CLUB les lundis et vendredis de 16h30 à 20h00 et les samedis de 13h30 à 19h00 pour des ateliers de foyer jeunes et activités pour les 11-25 ans.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'ECOLE ELEMENTAIRE SAINTE MARIE les lundis de 9h à 11h30 et de 14h00 à 15h00, les mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 11h30 pour des cours de sports.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'ECOLE ELEMENTAIRE CHAULAN les mardis de 13h30 à 16h30 pour des cours de sports.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier TOURTELLE par l'association ROSALIE-ESCAPE les vendredis de 18h00 à 20h00 pour des ateliers de coaching sportif.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CHARREL par l'association BAOBAB CAFE DES ENFANTS les jeudis de 9h30 à 11h30 pour des ateliers de couture.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier CENTRE VILLE par l'association SOPHROLOGIE ATTITUDE les jeudis de 18h00 à 21h00, trois samedis par mois de 9h00 à 12h00 pour des ateliers de sophrologie.
- Décision de conclure une convention de prêt de salle, à titre précaire et révocable, pour l'utilisation d'une salle d'activité à la maison de quartier BERNARD PALISSY par l'association LES VAILLANTES les mardis de 17h00 à 18h45 pour des ateliers de sports.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS D'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS DONT LA COMMUNE EST MEMBRE

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les autorisations de renouvellement d'adhésions auprès des associations :

Pour le service des Archives :

- Décision de renouveler l'adhésion à l'Association des Archivistes Français,
- Décision de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine,
- Décision de renouveler l'adhésion au Collectif Prouvènço.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 Septembre 2022, il est rendu compte de l'exercice de la délégation de Monsieur le Maire en matière de décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant

APPELS D'OFFRES OUVERTS

- **FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE CENTRE DE VACANCES MUNICIPAL A SAINT-VINCENT-LES-FORTS ET DE PRODUITS D'EPICERIE POUR LA COMMUNE D'AUBAGNE**

LOT 01 Fruits, légumes frais et produits de gamme 4 et 5 pour Saint-Vincent-les-Forts

- *Attributaire :* SALADE 2 FRUITS
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 07/01/2026
- *Montant maximum annuel :* 15 000.00€ HT

LOT 02 Produits surgelés et viandes sous vide pour Saint-Vincent-les-Forts

- *Attributaire :* ALPAGEL DEVELOPPEMENT
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 06/01/2026
- *Montant maximum annuel :* 30 000.00€ HT

LOT 03 B.O.F et charcuterie pour Saint-Vincent-les-Forts

- *Attributaire :* PRO A PRO
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 06/01/2026
- *Montant maximum annuel :* 25 000.00€ HT

LOT 04 Epicerie, conserves et divers pour Saint-Vincent-les-Forts

- *Attributaire :* PRO A PRO
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 06/01/2026
- *Montant maximum annuel :* 20 000.00€ HT

LOT 05 Sachets repas pique-nique pour Saint-Vincent-les-Forts

- *Attributaire :* KRUT DISTRIBUTION
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 06/01/2026
- *Montant maximum annuel :* 10 000.00€ HT

LOT 06 Boissons et produits d'épicerie divers pour les services de la Commune

- *Attributaire :* POMONA EPISAVEURS
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 06/01/2026
- *Montant maximum annuel :* 10 000.00€ HT

- **MAINTENANCE ETENDUE PREVENTIVE & CORRECTIVE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE SSI, DE DESENFUMAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE D'AUBAGNE**

LOT 01 - Maintenance étendue des équipements de sécurité incendie SSI et de désenfumage

- *Attributaire :* FAUCHE MAINTENANCE PROVENCE
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 24/02/2026
- *Montant maximum annuel :* 40 000.00€ HT

LOT 02 - Maintenance étendue des équipements de 1ere intervention de lutte contre l'incendie

- *Attributaire :* EUROFEU SERVICES
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 24/02/2026
- *Montant maximum annuel :* 25 000.00€ HT

MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

- **RESTAURATION DE LA TOILE « LA DECOLLATION DE ST JEAN-BAPTISTE »**

- *Attributaire :* SARL ARTS PRESERVATION
- *Durée du marché :* 6 mois
- *Date de notification :* 10/12/2025
- *Montant du marché :* 43 198.84€ HT

- **PRESTATION DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE POUR LA VILLE ET LE CCAS D'AUBAGNE**

- *Attributaire :* ARIMS
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 18/12/2025
- *Montant maximum annuel :* 120 000.00€ HT

- **MISE EN CONFORMITE DE LA CHAUFFERIE ET EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN AVEC RACCORDEMENT DE LA PISCINE ALAIN BERNARD**

LOT 01 Extension réseau de chaleur

- *Attributaire :* BRONZO TP
- *Durée du marché :* 10 mois
- *Date de notification :* 23/12/2025
- *Montant du marché :* 379 497.60€ HT

LOT 02 Chauffage et mise en conformité

- *Attributaire :* DALKIA
- *Durée du marché :* 10 mois
- *Date de notification :* 23/12/2025

- Montant du marché : 94 728.26€ HT
- **TRAVAUX DE CREATION D'UN TERRAIN DE BADMINTON EXTERIEUR ET D'UN ESPACE PING-PONG SUR L'AIRE DE 3 RAQUETTES**
- Attributaire : SME
- Durée du marché : 10 mois
- Date de notification : 13/02/2026
- Montant du marché : 34 650,60€ HT

- **TRAVAUX DE REPARATION, MISE EN CONFORMITE, ENTRETIEN ET AMELIORATION DE LA SIGNALISATION TRICOLERE, RADARS PEDAGOGIQUES ET PANNEAUX LUMINEUX**
- Attributaire : DEGREANE CITEOS
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 09/03/2026
- Montant maximum annuel : 220 000.00€ HT

- **COORDINATION, ANIMATION ET SUIVI DU PLAN COMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT P.C.D DE LA COMMUNE D'AUBAGNE**
- Attributaire : ONF
- Durée du marché : 48 mois
- Date de notification : 10/03/2026
- Montant maximum annuel : 40 000.00€ HT

MARCHES SANS PUBLICITE SANS MISE EN CONCURRENCE

- **FOURNITURE DE LIVRES NON SCOLAIRES POUR LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE DE LA VILLE D'AUBAGNE**

LOT 01 Ouvrages de fond en fiction et documentaires pour les adultes et la jeunesse

- Attributaire : LIBRAIRIE MAUPETIT
- Durée du marché : 24 mois
- Date de notification : 18/12/2025
- Montant maximum annuel : 12 000.00€ HT

LOT 02 Ouvrages grand public en fiction et documentaires pour les adultes et la jeunesse

- Attributaire : CHARLEMAGNE
- Durée du marché : 24 mois
- Date de notification : 16/12/2025
- Montant maximum annuel : 12 000.00€ HT

LOT 03 Ouvrages de bandes dessinées et mangas pour les adultes et la jeunesse

- Attributaire : LA RESERVE A BULLES
- Durée du marché : 24 mois
- Date de notification : 16/12/2025
- Montant maximum annuel : 7 500.00€ HT

LOT 04 Ouvrages à la demande – animation et évènementiel pour les adultes et la jeunesse

- Attributaire : LES FURTIFS
- Durée du marché : 24 mois

- *Date de notification :* 30/12/2025
- *Montant maximum annuel :* 12 000.00€ HT

LOT 05 Ouvrages neufs à prix réduits pour les adultes et la jeunesse

- *Attributaire :* EXPODIF COLLECTIVITES
- *Durée du marché :* 24 mois
- *Date de notification :* 23/12/2025
- *Montant maximum annuel :* 1 000.00€ HT

● RENOVATION DES DALLES DE SOL DU GYMNASSE « CHARREL »

- *Attributaire :* SAS ST GROUPE
- *Durée du marché :* 21 jours
- *Date de notification :* 06/10/2025
- *Montant du marché :* 57 203.75€ HT

● CONTRAT DE MAINTENANCE OPEN ELEC

- *Attributaire :* ATREAL
- *Durée du marché :* 48 mois
- *Date de notification :* 08/01/2026
- *Montant maximum annuel :* 3 064.57€ HT

● TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE PAR BLOW-PATCHING ET ENROBE PROJETE POUR LA COMMUNE D'AUBAGNE

- *Attributaire :* VIA-PATCH
- *Durée du marché :* 6 mois
- *Date de notification :* 05/02/2026
- *Montant du marché :* 29 167,00€ HT

● CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL NOYAU ESV2 - CONNECTEUR TRESORERIE PESV2 ET NEOVACOM ACTES

- *Attributaire :* DOCCOON IMMO
- *Durée du marché :* 59 mois
- *Date de notification :* 11/02/2026
- *Montant du marché :* 10 930,00€ HT

● ACQUISITION LICENCES KERIOCONNECT

- *Attributaire :* ROSSO CONSEIL
- *Durée du marché :* 12 mois
- *Date de notification :* 04/03/2026
- *Montant du marché :* 21 420,00€ HT

● Maintenance et hébergement de la solution FPS

- *Attributaire :* POLYCEA
- *Durée du marché :* 48 mois

- Date de notification : 06/03/2026
- Montant du marché : 14 736,00€ HT

AVENANTS

- **Avenant n°2 du Marché 240801 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 01 gros œuvre – avec incidence financière de 13 172.09€ HT – notifié le 18/12/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 240802 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 02 étanchéité – avec incidence financière de – 13 269,50€ HT – notifié le 18/12/2025**
- **Avenant n°2 du Marché 240815 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 15 V.R.D. – avec incidence financière de 82 377.35€ HT – notifié le 18/12/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 25581 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS EXTERIEURS DE LA VILLE D’AUBAGNE – LOT 01 nettoyage des parcs et jardins – sans incidence financière – notifié le 23/12/2025**
- **Avenant n°1 du Marché 240809 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 09 revêtements de sols souples – avec incidence financière de 2 346.18€ HT – notifié le 05/01/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 240810 – CONSTRUCTION DU POLE EDUCATIF DES PASSONS – LOT 10 peinture – avec incidence financière de 1 573.12€ HT – notifié le 05/01/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 24053 – FOURNITURES D’ATELIERS POUR LES SERVICES DE LA VILLE D’AUBAGNE – LOT 03 produits et matériels de peinture – sans incidence financière – notifié le 5/01/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 25912 – MISE EN CONFORMITE DE LA CHAUFFERIE ET EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR URBAIN AVEC RACCORDEMENT DE LA PISCINE ALAIN BERNARD – LOT 02 CHAUFFAGE ET MISE EN CONFORMITE – sans incidence financière – notifié le 21/01/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 25490 – RENOVATION DES DALLES DE SOL DU GYMNASSE « CHARREL » – avec incidence financière de 2 490€ HT – notifié le 28/01/2026**
- **Avenant n°3 du Marché 232021 – Réalisation de l'école provisoire : bâtiments modulaires et aménagements extérieurs – sans incidence financière – notifié le 06/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2215 – Fournitures de bureau - Lot 03 Cartouches d'impression – avec incidence financière de 2 500€ HT – notifié le 05/02/2026**

- **Avenant n°5 du Marché 2213 – Fournitures de bureau - Lot 01 Petit matériel de bureau– avec incidence financière de 5 000€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2208 – Acquisition de vêtements et équipements destinés à la Police Municipale - Lot 01 Uniformes et équipements – avec incidence financière de 11125€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2209 – Acquisition de vêtements et équipements destinés à la Police Municipale - Lot 02 Gilets pare-balles– avec incidence financière de 1 416€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 25400 – Prestation d'accueil et d'animation périscolaires et de loisirs – sans incidence financière – notifié le 09/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2202 – Entretien et réparation mécanique, carrosserie.... - Lot 01 Dépannage, remorquage et entretien mécanique des véhicules < 3,5T – avec incidence financière de 21 250€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2203 – Entretien et réparation mécanique, carrosserie.... - Lot 02 Réparation mécanique et carrosserie indissociable des véhicules < 3,5T– avec incidence financière de 9 000€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2207 – Entretien et réparation mécanique, carrosserie.... - Lot 06 Réparation carrosserie des véhicules < 3,5T - avec incidence financière de 9 000€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2206 – Entretien et réparation mécanique, carrosserie.... - Lot 05 Fourniture de pneu pour les véhicules > 3,5T- avec incidence financière de 7 500€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 2204 – Entretien et réparation mécanique, carrosserie.... - Lot 03 Entretien, réparation et remorquage des véhicules > 3,5T - avec incidence financière de 5 000€ HT – notifié le 05/02/2026**
- **Avenant n°2 du Marché 240816 – Construction Pôle Educatif des Passons - Lot 16 Espaces verts - avec incidence financière de 35 878,10€ HT – notifié le 24/02/2026**
- **Avenant n°2 du Marché 240806 – Construction Pôle Educatif des Passons - Lot 06 Cloisons, doublages et faux plafonds - avec incidence financière de 44 211,28€ HT – notifié le 24/02/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 240803 – Construction Pôle Educatif des Passons - Lot 03 Traitement des façades - avec incidence financière de 43 219,76€ HT – notifié le 24/02/2026**

- **Avenant n°2 du Marché 240805 – Construction Pôle Educatif des Passons - Lot 05 Métallerie - avec incidence financière de 25 070,90€ HT – notifié le 09/03/2026**
- **Avenant n°3 du Marché 240815 – Construction Pôle Educatif des Passons - Lot 15 V.R.D - avec incidence financière de – 8 086,24€ HT – notifié le 16/03/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 25190 – Mission de MO pour la mise en conformité ICPE de la chaufferie et extension du RCU avec raccordement de la piscine A. Bernard - avec incidence financière de 13 516,36€ HT – notifié le 09/03/2026**
- **Avenant n°1 du Marché 25582 – Nettoyage des espaces publics extérieurs - Lot 02 Nettoyage du site Terres Rouges – sans incidence financière – notifié le 09/03/2026**
- **Avenant n°2 du Marché 24220A – Mandat pour la réfection de 2 courts de tennis et création d'une halle de tennis – sans incidence financière – notifié le 16/03/2026**

Liste des décisions, contrats et conventions signés en matière culturelle :

Décisions et contrats

- Décision et contrat de cession « Sudden Théâtre », spectacle « The Loop » le 28/03/26 pour un montant de 11 487.13 €,
- Décision et contrat de cession « Le Théâtre des Criques », spectacle « Le Schpountz le 28/02/26 pour un montant de 8 507.26 €,
- Décision et avenant au contrat de cession « Le Théâtre des Criques », spectacle « Le Schpountz le 28/02/26 pour un montant de 330.00 €,
- Décision et contrat de cession « Association Muse&Co », spectacle « LMN Trio » le 05/03/26 pour un montant de 1 137.00 €,
- Décision et contrat de cession « Association en Phase », spectacle « Concert Rap » le 17/04/2026 pour un montant de 2 068.86 €,
- Décision et contrat de coréalisation « La Comédie d'Un Autre Temps », spectacle « Embrassons-nous folle ville » le 31/01/26 - Sans montant,
- Décision et contrat de cession « Le grenier de Babouchka », spectacle « Le barbier de Séville » le 04/04/26 pour un montant de 14 114.50 €,
- Décision et contrat de cession « Cartoun Sardines Théâtre », spectacle « Galène » le 28/04/26 pour un montant de 8 794.00 €,
- Décision et contrat de cession « Nomades Kutur », spectacle « La nuit de la guitare » le 21/03/26 pour un montant de 7 748.80 €,
- Décision et contrat de coréalisation « FBL Productions », spectacle « Julien Bing » le 03/04/26 - Sans montant,

- Décision et contrat de coréalisation « Orchestre de l'Harmonie d'Aubagne », spectacle « Grand concert de printemps » le 22/03/26 - Sans montant,
- **Saison 26/27** - Décision et contrat de cession « Tcholéle Théâtres », spectacle « Smile » le 07/01/27 pour un montant de 13 060.00 €,
- **Saison 26/27** - Décision et contrat de cession « Le grenier de Babouchka », spectacle « Les enfants du paradis » le 27/03/27 pour un montant de 13 782.50 €,
- **Saison 26/27** - Décision et contrat de coréalisation « Les cousins d'Arnolphe », spectacle « Gustave Eiffel en fer et contre tous » le 10/12/26 - Sans montant,
- **Saison 26/27** - Décision et avenant au contrat « Libertivores », report spectacle « Faune » le 25/09/26 pour un montant de 2 566.82 €,
- **Saison 26/27** - Décision et contrat de cession « Agence de voyages imaginaires », spectacle « L'amour de Roméo et Juliette » le 22/01/27 pour un montant de 7 227.96 €,
- **Saison 26/27** - Décision et contrat de coréalisation « Birdy Prod », spectacle « Denise Jardinière vous invite chez elle » le 31/10/26 - Sans montant,
- **Saison 26/27** - Décision et contrat de cession « Célestin Prod », spectacle « Concert sans électricité » le 14/01/27 pour un montant de 7 227.96 €.

Conventions

- Convention de résidence d'artiste avec Nicolas Tardy "artiste en résidence" pour le soutien à la création,
- Convention de résidence d'artiste avec Pauline Bocahut "artiste en résidence" pour le soutien à la création,
- Décision et convention de partenariat 2026 d'aide à la diffusion des artistes et compagnies régionales « Arsud »

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU de l'EXERCICE du DROIT de PREEMPTION

Conformément à la délibération n° 01-220922 du Conseil municipal du 22 Septembre 2022, Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'exercice du droit de préemption :

DROIT DE PREEMPTION URBAIN MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUNI 2023 Délégation Métropole au 1^{er} Janvier 2018

Décision de renonciation :

- **IA 013 005 25 M0492**
3F Sud
Vente d'une parcelle d'une superficie totale de 4 460 m² de comprenant un ensemble immobilier HLM, des parking, un local commercial et une loge de gardien – 17 avenue de Verdun – cadastré AR 162.
- **IA 013 005 25 M0496**
3F Sud
Vente de deux parcelles d'une superficie totale de 15 415 m² de comprenant un ensemble immobilier HLM, des parking – avenue de Garlaban, Le Moulin du Béal – cadastré AM 207 - 34.
- **IA 013 005 25 M0493**
Consorts MERIC
Vente de 2 parcelles d'une superficie totale de 2 303 m² de comprenant une habitation à usage – 240 chemin de la Croix – cadastré BE 685 - 18.
- **IA 013 005 25 M0517**
SCI CAPHIL
Vente de deux parcelles d'une superficie totale de 4 903 m² de comprenant deux bâtiments à usage industriel – situé 200 traverse de la Bourgade – cadastré DW 36-40.
- **IA 013 005 25 M0521**
Etablissement Public Foncier (EPF)
Vente d'une parcelle d'une superficie totale de 18 524 m² de comprenant un bâtiment industriel et des parking – situé 401 avenue de la Fleuride – cadastré CV 1189.
- **IA 013 005 25 M0536**
Mme GOUIRAN et M. FERNANDEZ
Vente d'un local commercial – 26 avenue Roger Salengro – cadastré AM 577.
- **IA 013 005 25 M0537**

Mme GOUIRAN et M. FERNANDEZ

Vente d'un garage – 26 avenue Roger Salengro – cadastré AM 568 à 576 – 578.

- **IA 013 005 25 M0538**

Mme GOUIRAN et M. FERNANDEZ

Vente d'un local commercial – 26 avenue Roger Salengro – cadastré AM 577

- **IA 013 005 25 M0539**

Mme GOUIRAN et M. FERNANDEZ

Vente d'un local commercial – 32 avenue Roger Salengro – cadastré AM 521.

- **IA 013 005 25 M0543**

Mme FERRIER

Vente de 7 parcelles d'une superficie totale 9 014 m² de comprenant une habitation – situé 271 avenue de la Paix – cadastré DE 1625-1628-1629-25-26-28-408.

- **IA 013 005 26 M0003**

Mme BADDINO

Vente d'un appartement – situé 115 & 130 traverse des Aubes, Clair Soleil – cadastré BI 15-94-162-166-167-272.

- **IA 013 005 26 M0009**

Mme ROUBIN & M. MAGNON

Un appartement dans un bâtiment et un emplacement de parking, situés chemin des Boyers, Le Jardin des Solans, parcelles cadastrées section CM 603, 604, 2134, 2137, 2138, 2139.

- **IA 013 005 26 M0011**

M. TRON

Un terrain de 641 m² comprenant une habitation et un garage, situé impasse des Vignes, parcelles cadastrées section AR 273-413-591.

- **IA 013 005 26 M0020**

Mme & M. MANGANI

Un appartement dans une maison et un emplacement de parking, situé 360 chemin du Charrel, parcelles cadastrées section BP 360.

- **IA 013 005 26 M0022**

SCI CCPM

3 locaux à usage de bureau, situés Route Nationale 8, parcelles cadastrées section BS 718.

- **IA 013 005 26 M0067**
Mme BARILLEY
Vente d'un local commercial, d'une grange, d'un stationnement, d'un local piscine et d'un parking – situé 10 impasse de la Passerelle – cadastré CN 830 à 832 et 2774 à 2776.

- **IA 013 005 26 M0074**
Mme PASQUINI & M. DELL'OVA
Un terrain de 480 m² comprenant une habitation, situé 64 impasse des Coquelicots, parcelles cadastrées section BS 891-893-895.

- **IA 013 005 26 M0077**
MHT
Un terrain à bâtir de 1056 m², situé impasse des Fyols, parcelles cadastrées section BM 396.

- **IA 013 005 26 M0078**
PC FINANCES
Un terrain à bâtir de 1056 m², situé impasse des Fyols, parcelles cadastrées section BM 396.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

MIS EN PLACE PAR DELIBERATION DU 29 JUIN 2023

Délégation Métropole au 1^{er} janvier 2018

Décision de renonciation :

- **IA 013 005 25 M0508**
LC DEVELOPPEMENT
Vente de 2 appartements situés 67 rue de la République – cadastré AE 166-167.

ZONE DE PREEMPTION DU DEPARTEMENT

DROIT DE SUBSTITUTION

Décision de renonciation :

- **M. MAGNON Robin – ENS N°23-2025**
Un appartement dans un bâtiment et un emplacement de parking, situés chemin des Boyers, Le Jardin des Solans, parcelles cadastrées section CM 603, 604, 2134.

- **Mme DARBON Paule – ENS N°24-2025**
Un terrain de 5 400 m² comprenant une habitation, situé 530 chemin Neuf des Royantes, parcelles cadastrées section BY 145, 146, 147.
- **Mme RANGUIS Audrey & M. ALLIO Michaël – ENS N°01-2026**
Un appartement et deux garages, situés 201 chemin du Vallat, parcelles cadastrées section CM 600, 601, 613.

--- ooo O ooo ---

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DE DELEGATION EN MATIERE DE DECISIONS DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Conformément à la délibération n°01-220922 du Conseil municipal du 22 septembre 2022, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de l'exercice de sa délégation en matière de décisions concernant les demandes à tout organisme financeur d'attribution de subventions (alinéa 23).

Pour la Direction Culture et Patrimoine :

- Demande de subvention auprès du Centre National du Livre pour la manifestation partir en livre,

Pour le Service des Archives :

- Décision de retirer la décision du Maire du 11 juin 2025, d'approuver le nouveau plan de financement du projet de restauration du monument aux morts, de solliciter des subventions auprès des différentes institutions, notamment auprès de :
 - Direction Régionale des Affaires Culturelles Provence Alpes Côte-d'Azur dans le cadre du dispositif « Aides aux études et travaux sur monuments historiques »,
 - Région PACA dans le cadre du dispositif « Aide à la restauration des Monuments aux morts »,
 - Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif « Aide à la conservation des monuments historiques »,
 - Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif de « soutien à la restauration et à la valorisation du patrimoine »,
 - Fondation du Patrimoine.

Pour le Service Enfance/Petite Enfance :

- Décision de solliciter des subventions auprès de plusieurs partenaires pour cofinancer les structures d'accueil municipales, notamment auprès de :
 - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), le Relais Petite Enfance Territorial (RPET), les Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) et les accueils collectifs de mineurs,
 - Département des Bouches-du-Rhône pour le Relais Petite Enfance Territorial (RPET) et les Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE).

- --- 000 0 000 ---